



**Badminton
Centre
Val de Loire**
Ligue Régionale

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

Nom du tournoi :

BrouBadNight 2026

N° de dossier :

2603026

N° d'autorisation :

en cours

Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBaD, les dispositions particulières de la BCVL et le présent règlement.
- 1.2. Le tournoi se déroule le 6 novembre 2026, début des matchs à partir de 20h (convocations à partir de 19h30).
- 1.3. Le tournoi se déroule dans la salle des sports de Brou, route de Mottereau sur 7 terrains.
- 1.4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral : Badnet
- 1.5. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition, à la date du tirage au sort.
- 1.6. Le Juge-Arbitre de la compétition est Thierry Dumont. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités à l'article 1.1.
- 1.7. Le responsable de la compétition est le club de badminton BadBrou représenté par son président François Duvallet.
- 1.8. Le GEO de la compétition sera Maillet Nicolas.

Article 2 : Séries & Tableaux

- 2.1. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans un club affilié à la FFBaD des catégories :
- 2.2. Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétéran
- 2.3. Il s'agit d'un tournoi national.
- 2.4. La compétition n'est ouverte que pour le double mixte sous forme de TOPS pour les joueurs classés R4 à NC.
- 2.5. Mode de compétition : les matchs se dérouleront aux meilleurs des deux sets de 15 points.
- 2.6. En fonction du nombre d'inscrits, tous les tops se disputeront :
 - Avec une phase de qualification en poules de 3 à 4 paires, suivie d'une phase en élimination directe pour le tableau final.
 - L'organisateur se réserve le droit de faire des poules de 5 ou 6 si nécessaire.
- 2.7. La confection des tableaux, en partenariat avec le Juge-Arbitre, sera réalisée par : l'organisateur
- 2.8. En cas d'affluence importante, ils se réservent le droit de compléter ou modifier les séries en cas de nécessité voir de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tops et d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.9. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, de fusionner des tableaux ou modifier les séries en cas de nécessité.

Article 3 : Inscriptions & liste d'attente

- 3.1. Le début des inscriptions pourra se faire exclusivement sur Badnet dès le 26 septembre 2026 à 00h00.
- 3.2. La date limite des inscriptions est fixée au 25 octobre 2026 à 23h59 et le critère retenu est la date d'inscription réglée.
- 3.3. Le tirage au sort sera effectué le 30 octobre 2026. Le classement hebdomadaire des joueurs (CPPH) pris en compte pour le calcul des points, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du 23 octobre 2026
- 3.4. Le contrôle des licences se fera sur POONA et chaque participant au tournoi devra être licencié à la date du tirage au sort.
- 3.5. S'agissant de doubles, la date de prise en compte est à la réception des 2 inscriptions et des 2 règlements.
- 3.6. Les droits d'engagement par participant sont (en euros) de 16€ par personne.
- 3.7. Le nombre de joueurs pour participer à la compétition est limité à environ 128, les inscriptions au-delà seront considérées en liste d'attente.

- 3.8. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le vendredi soir à partir de 19h30 et jusqu'au samedi matin 4h00.
- 3.9. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
- 3.10. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000).
Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.
Cas particulier: si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Article 4 : Forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur au plus vite.
- 4.3. si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- 4.4. si l'annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.
- 4.5. Le joueur doit alors envoyer, dans les vingt jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue **Badminton Centre-Val de Loire** à l'adresse 6 bis, rue des Urbets 18000 Bourges. Une copie du justificatif doit également être envoyée à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 4.6. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau.
- 4.7. En cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.8. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Durant la compétition

- 5.1. Les convocations sont envoyées par Badnet.
- 5.2. Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Le volant officiel plastique pour les joueurs NC à P10 sera le volant Yonex Mavis 300
- 5.6. Le volant officiel plume pour les matchs des joueurs classés au moins D9 sera le RSL PRO grade 3
- 5.7. Le volant officiel sera en vente dans la salle et celui-ci sera à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.
- 5.8. Les joueurs classés P10 ou moins peuvent se mettre d'accord pour jouer en volant plume.
- 5.9. Ces volants seront à la charge des joueurs au partage entre les joueurs pour tous les matchs.
- 5.10. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
- 5.11. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre pour trancher les litiges et celui-ci pourra désigner si nécessaire et si possible un arbitre ou faisant office.
- 5.12. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge-arbitre.
- 5.13. À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus).
- 5.14. Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 5.15. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (*uniquement aux pauses réglementaires*), les officiels techniques et le comité d'organisation.
- 5.16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

- 5.17. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 15 points.
- 5.18. Règle de LET : Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté LET au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme FAUTE et ne sera pas rejoué.
- 5.19. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
- 5.20. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 5.21. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.22. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 5.23. Il est interdit de fumer dans la salle.
- 5.24. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.25. Le Juge Arbitre est responsable du bon déroulement de la compétition
- 5.26. L'organisateur est responsable de ce qui se passe autour des terrains, notamment dans les tribunes et les vestiaires. L'organisateur se réserve le droit d'expulser du gymnase toute personne ayant un comportement allant à l'encontre des valeurs véhiculées par le sport et le badminton.
- 5.27. Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable dans la salle.

Article 6 : Mesures sanitaires

- 6.1 Le club s'adapte à la situation sanitaire et fait respecter toutes les décisions prises par les différentes autorités (gouvernement, préfet, fédération ...).
- 6.2 Chaque personne entrant dans la salle s'engage à respecter ces décisions.